

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq novembre à dix-huit heures,

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de M. Patrick Berthelot, Maire de la commune.

DATE DE CONVOCATION

17.11.2021

DATE D’AFFICHAGE

02.12.2021

NOMBRE DE CONSEILLERS

En Exercice	29
Présents	25
Votants	29

N° 91/2021

OBJET :

2 – FINANCES

2-2 – Tarifs communaux 2022

Comptabilité principale

Etaient présents : Tous les conseillers en exercice à l'exception de :

- ✚ Valérie Pitel avec procuration à François-Xavier Deflou
- ✚ Brigitte Magadur Prémel Cabic avec procuration à Monique Porcher
- ✚ Gaëlle Vigouroux avec procuration à Gaëlle Dorée
- ✚ Chantal Sévellec avec procuration à Noël Blanchard

Formant la majorité des membres en exercice.

Clélia Gaudin a été élue secrétaire de séance.

Présente : Flavie Robin, Trésorière

Assistaient également à la séance :

Pascal Gérelli, Directeur général des services – Brigitte Tertu, responsable des Finances - Marina Ely, assistante de direction

Il y a lieu, comme à chaque fin d'année, de procéder au vote des tarifs communaux des divers budgets applicables l'année suivante.

Il est précisé que les propositions de tarifs ont fait l'objet d'une présentation détaillée en commission des finances le 3 novembre 2021.

Les propositions de tarifs 2022 de la comptabilité principale figurent dans les documents joints en annexe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- approuve l'ensemble des tarifs 2022 de la comptabilité principale,
- autorise M. le Maire à signer tous actes et tous documents et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

A Crozon, le 29 novembre 2021

Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Préfecture de Quimper au titre du contrôle de légalité le et qu'elle a été notifiée aux intéressés le

Le Maire

Le Maire
Patrick BERTHELOT

